

Point à débattre :

1. La FSU souhaite disposer d'un état des lieux du **déploiement du Pacte** et notamment le nombre d'unités de pacte attribuées par établissements et circonscriptions, le nombre de parts acceptées par les personnels avec répartition par missions ainsi que par corps, lieux d'affectation et genre.
2. Les **personnels qui ne perçoivent pas de prime ISAE, ISOE** ou une prime équivalente (comme les coordonnateurs REP, les professeurs formateurs académiques, enseignants référents, directeurs de Segpa...) sont, *de facto*, exclus de la revalorisation des personnels. Comment est-il prévu de procéder à leur revalorisation inconditionnelle ?
3. La FSU revendique un temps, plus important et pris sur le temps de service, pour les personnels en **évaluation d'écoles**. Le temps pris au titre de la journée de solidarité est insuffisant. La FSU renouvelle sa demande de communication de la liste des écoles évaluées par année sur les 5 ans.
4. La **plate-forme numérique Orion** doit permettre de contribuer au pilotage de l'évolution de l'offre de formation des lycées professionnels. Il est présenté comme un outil partagé entre tous les acteurs. De quelle manière est-il prévu de permettre aux membres du CSA académique d'avoir accès à cet outil ? D'où proviennent les informations (notamment le taux d'insertion) qui alimentent cette plate-forme ?
5. La FSU rappelle sa demande de programmation d'un **GC consacré aux demandes de formation CAPPEI** ainsi que d'un GC consacré aux indicateurs statistiques à intégrer dans le **RSU**.

Demandes d'informations :

6. La FSU souhaite disposer d'un état des lieux de la **disponibilité des personnels sociaux et de santé** : le nombre (en ETP) de postes d'infirmiers, sociaux et médicaux vacants ; le nombre de personnels contractuels recrutés sur ces postes ; le nombre d'établissements sans personnel infirmier ; le nombre de détachements infirmier ; le nombre d'infirmières, AS et médecins en arrêt long à la date du CSA.
7. La FSU souhaite connaître la date à laquelle la **liste et l'affectation des personnels de l'académie** seront transmises aux organisations syndicales.
8. La FSU souhaite connaître le nombre des **projets NEFLE** mis en place dans notre académie et la typologie des projets.
9. La FSU renouvelle sa demande de communication du nombre (par département) de **détachements d'enseignants du 1^{er} degré vers le 2nd degré** accordés et refusés pour la prochaine rentrée.
10. La FSU renouvelle se demande d'un **bilan du nombre et de la quotité de service des CDI AEd** qui ont pu être signés.
11. La FSU renouvelle se demande de disposer de données, si possible genrées, sur le **nombre d'AEd étudiants et non-étudiants** ainsi que sur leur ancienneté. Pour connaître la part des AEd qui sont des étudiants en poursuite d'étude, il pourrait être calculé la part de ceux qui bénéficient du crédit d'heures de formation.
12. Pour chaque département, la FSU demande que lui soit transmis le nombre d'**élèves « notifiés » par la MDPH** pour une aide humaine, ainsi que le nombre d'AESH (en nombre d'AESH et en nombre d'ETP).
13. La FSU souhaite que soient communiqués les effectifs par département des ULIS du second degré (liste principale et liste d'attente) ainsi que le nombre d'enseignants spécialisés occupant les postes (en distinguant les nommés à titre définitif et les nommés à titre provisoire).

Rappel des informations qui devaient être transmises à la suite du CSA du 22 juin 2023 :

1. le nombre et la localisation des **postes PsyEN vacants** en distinguant ceux occupés par des personnels contractuels et ceux qui sont réellement vacants ;
2. les modalités d'allègement de service pour les **professeurs stagiaires 1^{er} degré à temps plein** ;
3. le calendrier et les modalités de versement de la part modulable de l'indemnité de sujétions pour les personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant du « réseau d'éducation prioritaire renforcé » (dite « **prime REP+** ») pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.